

Certificat de spécialisation – Délégué·e à la protection des données

Présentation

Nombre de stagiaires maximum : 35

Responsable

Responsable pédagogique : Alexandra Guérin-François

Coordination des enseignements : Alexandra Guérin-François et Clémence Scottez

Public, conditions d'accès et prérequis

Juristes d'entreprise, responsables conformité, déontologues, contrôle interne et gestion des risques, audit interne, direction qualité ; DSI ou RSSI, DRH, consultant·e·s externes en informatique ou en organisation.

Prérequis

Formation destinée principalement aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Justifier d'au moins un diplôme reconnu de niveau bac +3/4 et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine si possible,
Posséder de bonnes connaissances juridiques de base.

Évolution professionnelle des diplômés

Les dernières informations sur l'évolution professionnelle des diplômés :

[Fiche synthétique au format PDF](#) 

Objectifs

Objectifs pédagogiques

Disposer des connaissances juridiques en droit à la protection des données personnelles, conformément au nouveau cadre juridique applicable (RGPD et nouvelle loi « informatique et libertés »)
Acquérir les connaissances techniques nécessaires à l'exercice des missions du délégué à la protection des données (DPD)
Identifier les enjeux en matière de protection des données
Acquérir les savoir-faire nécessaires à l'accomplissement des missions du DPD en entreprise, organisme public ou associatif
Identifier les aspects juridiques des problèmes suscités par le développement des technologies de l'information et de l'internet
Repérer les droits et obligations dans l'usage des technologies de l'information et de la communication
Identifier les risques juridiques encourus par le représentant légal d'un organisme, l'employeur et les salariés.

Compétences visées

Connaître et maîtriser le nouveau cadre juridique de protection des données personnelles (RGPD et nouvelle loi « informatique et libertés »)
Garantir la conformité à la réglementation « informatique et libertés » en interne et vis-à-vis des autorités publiques (autorités judiciaires, régulateurs sectoriels, CEPD)
Maîtriser le cadre statutaire lié à la fonction de délégué à la protection des données (DPD)
Maîtriser les risques juridiques liés au droit à la protection des données encourus par le représentant légal d'un organisme, l'employeur et les salariés
Appréhender les moyens de protection des ressources et des données informatiques de l'entreprise, de l'organisme public ou associatif

Modalités d'enseignement

Les cours sont en présentiel obligatoire.

Le DNT 106 impliquera la participation active des auditeurs sous forme d'exposé.

Les + du stage

Validation d'un certificat reconnu dans le champs professionnel,
De nombreuses études concrètes pour une approche pragmatique des missions du DPO,
Une forte demande de compétences en protection des données dans les entreprises et les organisations,
Des intervenant·e·s et expert·e·s issu·e·s du terrain.

Enquête de satisfaction

Cnam Entreprises étant dans une démarche d'amélioration continue, une enquête de satisfaction devra être complétée à la fin de la formation par chacun des stagiaires. Dans le cas d'un cursus, chaque unité d'enseignement (UE) sera évaluée individuellement.

Témoignage vidéo

Retour d'expérience d'une auditrice ayant suivi la formation, Mme Marie-Thérèse Roux :

/**/ a.customlink:hover, a.customlink, a.customlink:visited { text-decoration: none; } a.customlink:visited, .button:active a.customlink { color: #857761; } .button:hover a.customlink { color: #333333; } /**/

[MISSION HANDI'CNAM](#)
[Aider les auditeurs en situation de handicap](#)